

Paris, le 22 mars 2012

Compte rendu CGT de la CAP des IASS du 22 mars 2012

Déclaration préalable :

Les représentants de la CGT tiennent à revenir sur les résultats des élections à la CAP des IASS du 15 février dernier, où la CGT a progressé nettement. En effet, nous sommes passés de 13,75 % en 2008 à 18,7 % en 2012 des votants. Il s'agit non seulement d'une reconnaissance mais surtout d'une prise de conscience des enjeux qui sont en cours dans notre ministère.

La CGT revient sur le processus de déqualification des IASS au sein des ARS. L'encadrement échappe aux inspecteurs et il est exercé majoritairement par les cadres de la sécurité sociale ou des contractuels appartenant au cercle de ces derniers. Les directeurs d'ARS témoignent au quotidien leur mépris envers les valeurs de service public des fonctionnaires inspecteurs.

Ainsi, se développe une généralisation de la souffrance au travail, au sein des ARS, où l'autonomie et les initiatives des inspecteurs n'ont plus leur place. L'écrasement hiérarchique et la perte de sens conduisent une partie de nos collègues dans des situations conflictuelles ou de dépression jusqu'alors méconnues.

Cette place de plus en plus réduite des inspecteurs au sein des ARS est d'autant plus vraie, lorsque l'on constate la quasi non publication de postes dans la BIEP, pourtant indispensable pour la CAP mutation du 10 mai prochain. Le ratio 80/20 (% des personnels Etat et Sécu) est contourné et biaisé par la substitution des titulaires IASS par des contractuels de droit public sur les mêmes postes, et qui sont présentés comme des emplois Etat auprès de la DRH de notre ministère. La logique du recrutement sur le modèle profil/métier s'avère être un véritable outil de destruction contre les inspecteurs.

Cette politique RH déployée au sein des ARS, est confortée par une demande non officielle de la part des DG ARS mais qui fait écho sur le territoire, à propos de la création d'un statut unique des personnels d'ARS. La complexité de gestion des personnels devient un argument pour initier ce projet.

En ce qui concerne la PFR, la CGT réitère son hostilité puisque l'on n'a pas fait mieux que le statut créé en 1945, particulièrement moderne en matière de droits à la carrière, de mobilité, etc.

Le mandat des nouveaux élus CGT à la CAP des IASS sera placé sous cette perspective de lutte contre les réformes en cours, et la valorisation du corps des inspecteurs au sein d'un travail collectif dans les services.

ORDRE DU JOUR

1 Règlement intérieur : il n'a pas été soumis à la CAP car un point juridique sur la présence des suppléants nécessitent une recherche complémentaire. Les organisations syndicales demandant, comme c'était le cas jusqu'à présent, que ceux-ci soient convoqués et pris en charge par la DRH. L'administration voulait restreindre ce droit, les syndicats s'y étant opposés à l'unanimité. L'administration a fait droit à la demande de la CGT, de maintenir les pré-CAP avec la participation de l'ensemble de ces membres pour traiter tous les points constituant l'ordre du jour.

2 Désignation des représentants de personnel à la commission de réforme : 2 CGT et 2 UNSA.

3 La publication des 4 derniers P.V de CAP est retardée par l'absence de signature des parties prenantes.

4 Mouvement 2011 : ont été présentés les tableaux de mutation par application de la CAP précédente (liste d'attente et mutations intra résidence). La CGT a posé la question des mutations hors CAP (intra résidence) lorsque l'agent demandeur n'arrive pas à obtenir satisfaction. Ainsi, quel recours peut-il être exercé et auprès de quelle instance. Cette question sans réponse montre l'insuffisance du dispositif actuel.

5 Prolongation de stage d'un élève IASS : la DRH s'est particulièrement attachée à suivre la prolongation d'un travailleur handicapé que la CGT avait soutenu afin que son contrat soit purement et simplement rompu. Les stages précédents ne se sont pas déroulés dans des conditions réglementaires satisfaisantes, et nous relevons positivement l'attitude de la DRH sur ce dossier.

6 Intégrations dans le corps des IASS : 4 demandes ont été étudiées d'intégration dans le corps des IASS et ce pour les 3 grades. La CAP a donné un avis favorable à leur intégration. L'UNSA s'est abstenue, la CGT a voté pour car nous considérons que la circulation entre corps enrichie la fonction publique d'Etat et facilite la mobilité qui est un droit statutaire de l'agent.

7 Examen des recours (assemblée restreinte IASS, IPASS) : 1 recours indemnitaire a été rejeté pour irrecevabilité car l'intéressé a bénéficié d'une augmentation en montant ce qui exclut tout recours. 1 recours sur l'entretien professionnel, l'administration a suivi la demande de l'agent sur le retrait d'une pièce jointe au compte rendu professionnel, mais n'a pas accédé à la demande de l'agent de révision de l'évaluation car considérée comme positive. La CGT s'est abstenue sur ce dossier considérant qu'il témoignait d'une difficulté de fonctionnement interne dans la DDCSPP concernée, qu'elle souhaitait mettre en valeur par l'abstention.

8 Assemblée restreinte compétente pour les IHC et ICE : Le T.A pour les ICE et échelon spécial : la composition actuelle de la CAP ne permet pas à la CGT de siéger.

Vos élus à la CAP ;

Anne Marie DYE BAYOUMY

Elise MIRLOUP

François ASTOLFI

Frédéric Riant